

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt-trois et le 5 Avril à 9 heures 30 minutes, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHÈS Daniel, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (7) : BARTHÈS Daniel, GABAUDE CHANTAL, DELREUX Martine, QUIRINIY Monique, CABROL Catherine, BAUTTE Georges, BREDEL Christine,

Etaient absents (3) : Cécile Benoît, DIAHDOU Jennifer, LUZKCA Jérémie

Procuration (1) : GUILENE GUIEN a donné procuration à GABAUDE CHANTAL

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : GABAUDE CHANTAL

N° 2023-2

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif Budget CCAS 2022 :

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	7 901.25 €
DEPENSES	7 871.36 €
<i>Excédent de fonctionnement</i>	+ 29.89€

Rappel du report de l'année 2021 : 7192.34€

Monsieur le Maire quitte la séance. Madame GABAUDE, Adjointe au Maire, fait procéder avec l'aval du conseil d'administration du CCAS au vote du compte administratif de Monsieur le Maire.

Le Conseil d'administration, la présentation de Monsieur le Maire entendue, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés (sans Monsieur le Maire),

DECLARE que le compte administratif du budget du CCAS de la commune de Puimisson, dressé pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au compte de gestion du Trésorier.

ADOpte le compte administratif présenté par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

GABAUDE CHANTAL

Adjointe au Maire

